



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Calvados



LE DÉPARTEMENT



Contrat de relance et de transition écologique

PRÉAMBULE.....	4
VOLET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS.....	7
VOLET 2 : EMPLOI.....	9
A – Favoriser l’emploi des jeunes : déploiement du plan 1 jeune 1 solution.....	9
B – Aider l’emploi des demandeurs de longue durée.....	9
C – Soutenir la numérisation des TPE et la formation des salariés.....	10
D – Développer la digitalisation.....	10
E- Aider le secteur économique.....	11
A – Favoriser les énergies vertes.....	12
B – Développer des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires.....	14
C – Favoriser la biodiversité.....	15
VOLET 4 : SANTE DE PROXIMITE.....	16
A – Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD.....	16
B – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et agir en faveur des personnes vulnérables.....	16
VOLET 5 : ALIMENTATION ET TOURISME DURABLES.....	17
A – Aider à la création et à la rénovation des cuisines centrales.....	17
B – Promouvoir les circuits courts.....	17
C – Mettre en valeur le patrimoine.....	18
D – Dispositifs DRAC / Ville de Caen (VPAH, CTEJ, entretien pluriannuel MH).....	18
E – Préserver les ressources.....	19
VOLET 6 – OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATION.....	20
A – Favoriser l’implantation de Microfolies.....	20
B – Développer l’enseignement culturel et artistique.....	20
C – Aider le secteur culturel.....	21
D – Développer une offre sportive de qualité.....	21
E – Rénover et adapter les équipements scolaires.....	21

VOLET 7 : ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE.....	22
A. Le développement du numérique.....	22
B. La revitalisation des centre-bourgs et la requalification des friches.....	22
C. Les actions spécifiques en direction des quartiers prioritaires.....	23
D. La réalisation d'équipements en direction des gens du voyage.....	23
E. Les Maisons France Services.....	24
VOLET 8 – MISE EN OEUVRE DU CONTRAT.....	25
A – Pilotage.....	25
B – Évaluation.....	25
C – Annexes.....	25

Préambule

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Afin d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance" ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise ayant pour objectif de bâtir la France de 2030. Le plan de relance doit permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise.

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Il s'engage également à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Le plan de relance s'articule autour de trois priorités :

Écologie

30 milliards d'euros de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.

Compétitivité

Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets les industries et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer l'indépendance économique de la France. **34 milliards d'euros** seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent 1/3 de l'activité économique des entreprises françaises.

Cohésion

Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face, dans les prochains mois, sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires et entre les entreprises de toutes tailles. A ce titre, l'État investira **36 milliards d'euros**.

La vision de long terme du plan France Relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du Premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, Préfet du Calvados, le Département du Calvados représenté par son président Jean-Léonce DUPONT et la Communauté urbaine Caen la mer, représentée par Joël BRUNEAU, président.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance.

Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'État et le Département soutiendront l'EPCI et les communes membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat. Le Département apportera son concours au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes, contrats départementaux de territoires, enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...).

Tout au long du CRTE, l'État et le Département du Calvados s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par le territoire de la Communauté urbaine Caen la Mer dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics

Ainsi, les opérations présentées en annexe le sont à titre indicatif, et s'étudieront au cas par cas, en fonction de la description du projet mentionnée dans les fiches action. Pour mémoire, la présentation de fiches action ne vaut pas attribution de subvention.

Par ailleurs, il est rappelé que les opérations non mentionnées dans ledit CRTE, qui ne relèvent pas de la transition écologique, feront l'objet d'un examen de « droit commun » au titre des subventions d'investissement de l'État, sous réserve de leur éligibilité et des enveloppes disponibles.

Le CRTE pourra faire l'objet d'avenants pour :

- Actualiser les programmations d'opérations soutenues dans ce cadre,
- En ayant une vocation fédératrice, favoriser une mise en synergie avec les autres dispositifs contractuels,
- Dans un souci de cohérence, tenir compte des orientations du projet de territoire de Caen la mer, en cours d'élaboration à la date de signature de l'actuel contrat.

L'élaboration du projet de territoire Caen la mer 2021-2030 atteste de la volonté de la Communauté urbaine de bâtir un projet fédérateur, avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour dessiner un destin commun.

L'élaboration d'un projet de territoire permettra :

- De partager une vision commune
- De bien connaître le territoire, ses atouts mais aussi ses vulnérabilités, au regard des évolutions et mutations à venir.
- De traduire une vision stratégique en une feuille de route pragmatique, qui tienne compte de la diversité des communes.
- De disposer d'un document socle fondateur, d'un fil conducteur et document-cadre, support pour d'autres exercices de programmation ou de planification, permettant d'organiser l'action publique communes communauté.

VOLET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

L'ensemble des bâtiments français sont la cause de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Ils consomment plus de 40% de l'énergie produite dans le pays. La priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance.

La territorialisation du plan de relance s'inscrit ainsi par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires. Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil majeur au financement de projets émanant de collectivités calvadosiennes. En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. La rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département du Calvados dédiera une partie de ses financements à la rénovation thermique des bâtiments publics pour accentuer l'effet levier des fonds d'État. Il accompagnera, en convergence avec les services de l'Etat, les projets des communes et de l'intercommunalité grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir les porteurs via ses financements dédiés (APCR et Contrats de Territoires).

Les travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale pourront être financés. L'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liée au programme de travaux pourra y être incluse.

Les actions peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide », par exemple le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage, et sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Les projets d'amélioration des conditions de confort d'été pourront également être aidés. Les travaux visant à limiter le recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle, l'équipement en systèmes de refroidissement performants en matière de consommation énergétique et les travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur (isolation de la toiture et des murs, protection des ouvertures, isolation, pare-soleil, végétalisation...) seront privilégiés.

Sur le territoire de Caen la mer, la rénovation du patrimoine bâti public s'inscrit à la fois dans les objectifs du Schéma Directeur de l'Énergie et ceux plus globaux du Plan Climat Air Énergie Territorial. L'atteinte de ces objectifs contribuera au respect de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La communauté urbaine est dans une démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier qui vise à mieux connaître et maîtriser ses bâtiments au regard de leur état dont l'aspect énergie et de leurs usages.

Dans le cadre de son Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) finalisé en 2020, la Communauté urbaine Caen la mer a mis en évidence que le secteur tertiaire et ses bâtiments associés, représentaient 27% des consommations énergétiques du territoire. Un objectif de réduction des consommations du territoire de 45% a été validé par les élus lors du conseil communautaire de mars 2021. Concernant le bâti public tertiaire, l'objectif est de rénover 75% des surfaces au niveau Bâtiments Basse Consommation (BBC) à l'horizon 2050 et de supprimer toutes les chaufferies fioul d'ici 2030.

Tout en intégrant le cadre réglementaire du décret tertiaire, le niveau BBC sera la cible sur les projets de réhabilitations qui seront menés par la CU et ses communes membres sur leur propre patrimoine. L'objectif pourra être atteint au cours de réhabilitations globales uniques ou par étapes.

Au titre de la loi TEPCV et des objectifs du SDE, le territoire de la CU développera autant que possible les énergies renouvelables, qu'elles soient thermiques ou électriques. Le SDE a mis en évidence que le territoire disposait d'un important potentiel (photovoltaïque, méthanisation, éolien, bois...) et qu'après atteinte de l'objectif de réduction des consommations, la production d'Enr & R pourrait couvrir 45 % des besoins énergétiques.

Afin de mieux accompagner son territoire, Caen la mer travaille à la mise en place d'un service commun « efficacité énergétique du patrimoine bâti public », ouvert à toutes les communes de Caen la mer qui souhaitent disposer de l'expertise d'une équipe de techniciens spécialisés afin de les accompagner dans leurs projets d'efficacité énergétique, de respect des obligations réglementaires (décret tertiaire, loi TECV...).

La rénovation énergétique du patrimoine bâti à l'échelle du territoire de Caen la mer s'inscrit dans une démarche de long terme qui doit être finalisée en 2050, avec des points intermédiaires en 2030 et 2040.

Au titre de 2021, les actions ci-dessous ont d'ores et déjà fait l'objet d'un soutien de l'État pour un montant total de 2,6 M€ :

- Blainville sur Orne : rénovation énergétique de la maison des associations (DSIL : 122 000 €)
- Ouistreham : Création d'une seconde salle au Cinéma le Cabieu avec rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment (DSIL : 408 000 €)
- Hérouville Saint-Clair : création d'un nouveau gymnase Laporte (DSIL : 1 000 000 €)
- Giberville : Rénovation thermique et transition énergétique au Groupe Scolaire Louis Aragon (DSIL : 49 708 €)
- Le Castelet : rénovation énergétique de l'école + pompe à chaleur (DSIL : 146 066 €)
- Caen : remplacement de 3 200 points lumineux par des leds (DSIL : 626 924 €),
- Fleury sur Orne : rénovation thermique des bâtiments communaux (DSIL : 276 027 €).

Par ailleurs, dans le cadre du plan France Relance, plus de **22,2 M d'€** ont été alloués à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, sur le périmètre de la communauté urbaine, dont plus de **19,1 M d'€ alloués à l'université de Caen.**

L'ensemble des travaux réalisés bénéficieront principalement aux entreprises du territoire et à sa dynamique économique.

VOLET 2 : EMPLOI

La crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité.

Le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés.

Favoriser l'emploi des jeunes, la numérisation des TPE, la formation des salariés et la digitalisation ainsi qu'aider les demandeurs d'emploi longue durée sont autant de mesures qui doivent permettre de soutenir l'emploi et les entreprises du département du Calvados, par la mobilisation au côté de l'État de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités territoriales.

A – Favoriser l'emploi des jeunes : déploiement du plan 1 jeune 1 solution

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation à accompagner les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir notamment en :

- Facilitant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire,
- Orientant et formant vers les secteurs et les métiers d'avenir,
- Accompagnant ceux qui sont éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

En concertation avec les territoires, cette mesure s'appuie, entre autres, sur l'adaptation des outils nationaux aux spécificités locales, le choix des secteurs prioritaires ou encore la construction de partenariats avec les réseaux d'intervention auprès des jeunes.

B – Aider l'emploi des demandeurs de longue durée

Le contrat unique d'insertion (CUI) est une aide dont l'objectif est de faciliter l'embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Au sein du territoire de la Communauté urbaine Caen la mer, des dispositifs partenariaux sont développés en direction des publics éloignés de l'emploi dont les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Les demandeurs d'emploi dits de longue durée y sont éligibles. Dans cette perspective, il s'agit de consolider et développer la pratique de la clause sociale d'insertion sur le territoire de l'EPCI d'ores et déjà développées depuis de nombreuses années notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'accès des Structures d'insertion par l'activité économique et structures du handicap à la commande publique, notamment par la rédaction de marchés réservés IAE/Handicap
- Aider au déploiement de la clause dans les marchés privés
- Appuyer une politique de communication et de sensibilisation structurée et soutenue
- Renforcer la gestion organisationnelle et structurelle du dispositif sur le territoire de l'EPCI, animé par CALMEC (Caen la Mer Emploi et Competences), afin notamment de répondre aux exigences des grands projets de territoire

- Mettre en place une approche spécifique en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le développement des ACI (Activités de Chantiers d'Insertion) et des EI (Entreprises d'Insertion) est également un axe prioritaire sur le territoire afin qu'ils puissent bénéficier plus largement et au plus grand nombre des demandeurs d'emploi longue durée et bénéficiaires du RSA.

Après cinq ans d'expérimentation, le dispositif "Territoire zéro chômeur de longue durée" a répondu à ses objectifs initiaux. Les activités développées par les EBE (Entreprises à But d'Emploi) ne devant pas entrer en concurrence avec les entreprises déjà présentes sur le territoire, il s'agit de créer de nouveaux services qui répondent à des besoins non pourvus ou à des activités inexistantes sur le territoire. Ce principe a été moteur pour développer l'innovation tout en répondant à un modèle économique équilibré.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre et de renforcer l'expérimentation par la création d'une 2^e EBE en vue de recruter 70 à 80 nouveaux demandeurs d'emploi de longue durée, avec une attention plus particulière à l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée pour attirer les jeunes et demandeurs d'emploi sur les métiers en tension du bâtiment et du sanitaire et social.

C – Soutenir la numérisation des TPE et la formation des salariés

L'État aide les territoires dans la numérisation des entreprises de proximité notamment par le biais de 3 mesures pour accompagner les collectivités dans la numérisation de l'économie de proximité : artisans, commerçants, TPE, PME... :

- Cofinancement d'un poste de manager de commerce
- Cofinancement d'une solution numérique pour le commerce
- Ingénierie numérique pour le commerce

Par ailleurs, la formation des salariés en activité partielle, des demandeurs d'emploi et des jeunes, l'accès facilité à la reconversion et la modernisation des organismes de formation demeurent des enjeux du plan de relance afin de permettre de réorienter ces publics vers les nouveaux métiers d'avenir.

À l'échelle de Caen la mer, une réflexion est en cours sur la promotion du dispositif Transitions Collectives vers les entreprises.

La Ville de Ouistreham a répondu à l'appel à projet lancé par la Banque des Territoires afin de recruter un manager de commerces et développer une plateforme numérique en faveur des acteurs économiques.

D – Développer la digitalisation

La crise sanitaire a considérablement accéléré la digitalisation des métiers, de la conception et de la commercialisation des biens et des services.

Concomitamment, le soutien et l'accélération de la digitalisation doit permettre aux secteurs les plus touchés par la crise, comme le secteur du tourisme, de gagner en compétitivité tout en atteignant un objectif de développement durable, par exemple par l'achat de bornes WIFI, d'équipement en matériel numérique...

E-Aider le secteur économique

Dans le cadre du plan France Relance, **7,9 M d'€** ont été alloués aux acteurs du secteur économique en soutien aux investissements notamment de transformation et de modernisation du secteur.

VOLET 3 : ECOMOBILITE ET ENERGIE RENOUVELABLE

Le domaine des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40 % des émissions de CO2 du pays. Des aides seront apportées aux collectivités pour financer des dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

A l'échelle de la Communauté urbaine Caen la mer, différents documents fixent un cadre d'actions en matière de transition écologique et de mobilité :

- L'Agenda 21 de Caen la mer dont le PCET,
- Le PCAET de Caen Normandie Métropole (en cours d'élaboration), qui fera l'objet d'une déclinaison à l'échelle de Caen la mer,
- Le PDU et l'Enquête ménage déplacement,
- Le Plan de mobilité de Caen la mer,
- La Démarche Cit'ergie,
- Une convention partagée pour la transition écologique (en cours d'élaboration),
- La création d'une boîte à outils transition écologique avec la réalisation d'une enquête sur les démarches de transitions auprès des 48 communes de Caen la mer et des fiches pratiques pour la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire,
- Le PLUIHD (en cours d'élaboration),
- Le schéma directeur cyclable,
- Le schéma directeur d'aires de covoiturage.

A – Favoriser les énergies vertes

Afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de diminuer l'empreinte carbone, le développement des énergies vertes doit émerger sur le territoire.

Dans le cadre notamment de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, Caen la mer souhaite renouveler de manière complète son parc de 185 véhicules de transport en commun en remplaçant d'ici à 2029 tous les autobus diesel par des autobus biogNV permettant :

- Une diminution des gaz à effets de serre de l'ordre de 75%,
- Une diminution des Nox de l'ordre de 30%,
- Une baisse du bruit de 50%.

Cette technologie est aujourd'hui parfaitement maîtrisée et fiabilisée et ne pose aucune problématique d'autonomie ni de recyclage de batteries. Elle permet de plus le développement d'une filière locale de Bio GNV en lien notamment avec le projet d'usine de méthanisation.

Dans cette perspective, la Communauté urbaine Caen la mer a notamment pour projet d'utiliser des autobus biogNV sur l'ensemble du réseau Twisto qui desserviront l'intégralité des communes de Caen la mer grâce à ses 1 500 points d'arrêts et aux 10 millions de kilomètres réalisés annuellement. Le surcoût de la technologie bioGNV étant estimée à 10% par véhicule, Caen la mer prévoit une première phase de renouvellement rapide via une enveloppe budgétaire annuelle de 8 millions d'euros en 2021 et 2022 pour l'acquisition de 25 véhicules.

La création d'une station d'avitaillement biogaz permettra dès la fin 2022 d'alimenter une première tranche de bus et à terme l'ensemble du parc. Un Marché Public Global de Performance sera lancé en 2021 pour la réalisation de cette station et de suivi de la fiabilité.

La Communauté urbaine Caen la mer s'engage également à acquérir en 2021, un véhicule type fourgonnette fonctionnant à l'hydrogène.

La ville de Caen prévoit de la même manière l'acquisition en 2021 d'un véhicule type fourgonnette fonctionnant à l'hydrogène.

À partir de 2023, en fonction des possibilités locales de ravitaillement, la Communauté urbaine Caen la mer projette le renouvellement progressif de sa flotte de Benne à Ordures Ménagères soit au bioGNV, soit à l'hydrogène.

Par ailleurs, dans la trajectoire retenue, le Schéma Directeur des Energies a mis en évidence un fort potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire, que cela soit en toitures de bâtiments, en ombrières de parkings ou encore au sol. Certaines de ces surfaces pourraient permettre via le procédé de Power to Gas de transformer de l'énergie électrique en une autre énergie (hydrogène ou gaz) destinée à la mobilité ou au chauffage.

Un projet à base d'ombrières est en cours de réflexion sur le parking des bus Twisto qui va accueillir la station d'avitaillement biogaz.

En service depuis l'été 2019, le tramway structure le réseau de transports urbains suivant un axe Nord-Sud. Les trois lignes de tramway permettent de desservir avec une offre performante les zones denses de Caen la mer. Cependant, d'autres secteurs nécessitent une amélioration ou un renforcement de l'offre de transport. De même, de nouvelles zones sont en cours d'urbanisation et une offre de transport en commun doit y être proposée.

Une analyse partagée, entre les acteurs du territoire, des opportunités (population, emplois et scolaires) et des enjeux de déplacements actuels et à moyen terme (horizon 2035) a permis de hiérarchiser les corridors à desservir par les futures lignes de transport en commun en site propre. Le corridor Est-Ouest est apparu comme la priorité d'action avec la volonté de proposer un tramway depuis l'Ouest pour desservir les quartiers d'habitat denses et de développement Saint-Contest / Chemin Vert d'une part et Beaulieu d'autre part, pour rejoindre le centre-ville de Caen puis se prolonger à l'Est jusqu'à l'écoquartier en développement de la Presqu'île.

Pour la réalisation de ces nouvelles lignes de tramway, un tracé de référence et deux tracés variantes ont été identifiés.

Sur la base du tracé de référence, la Communauté urbaine Caen la mer a répondu au 4^{ème} appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux, lancé par l'État, le 15 décembre 2020. L'enveloppe financière prévisionnelle du projet s'établit à 270 M€ HT et la mise en service commerciale des deux nouvelles lignes de tramway est prévue au second semestre 2028.

Néanmoins, l'acquisition du matériel roulant nécessaire à l'exploitation des lignes du tramway va être anticipée, en affermissant des tranches conditionnelles, encore actives, du marché de fourniture de rames du projet Tramway 2019. L'achat des rames pour les nouvelles lignes représente un budget d'environ 20 M€ HT. Les rames seront ultérieurement équipées de systèmes d'autonomie embarquée pour franchir des inter-stations sans ligne aérienne de contact. L'affermissement des tranches conditionnelles doit intervenir avant le 21 novembre 2021, avec une livraison des rames s'échelonnant jusqu'en 2024. Des clés de paiement sont prévues pour chaque année entre l'ordre de service et la livraison de la dernière rame.

Au titre du plan de relance, le préfet du Calvados a attribué une subvention de **1,6 M€** à la Communauté urbaine Caen la mer pour son projet de réalisation d'une station d'avitaillement biogaz pour les bus du réseau Twisto et aménagements nécessaires du dépôt.

B – Développer des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires

Le développement des mobilités du quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun sont encouragés. Des aides seront notamment apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisés ou parkings relais.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation de sols visent à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique, mais aussi aux besoins exprimés de verdissement du paysage urbain. Ces actions pourront être soutenues.

La Communauté urbaine Caen la mer est organisatrice des transports publics et de la mobilité durable sur son territoire. Elle met en œuvre la politique globale de déplacements par le biais de mesures concrètes émanant du Plan de Déplacements Urbains et poursuit l'objectif que le vélo soit considéré comme un mode de déplacement à part entière.

Les actions de la Communauté urbaine Caen la mer pour favoriser l'usage du vélo porte sur 3 grandes thématiques :

- Le stationnement
- L'accompagnement à la pratique
- La réalisation d'infrastructures cyclables

Le stationnement est un maillon indispensable de la chaîne de déplacement à vélo. Il peut, à lui seul, encourager ou dissuader un déplacement à vélo. Face à cela, la Communauté urbaine Caen la mer propose différentes solutions de stationnement adaptés à la durée et aux lieux de stationnement (arceaux, abris, parkings souterrains, box sécurisés).

Pour encourager à la pratique du vélo, la Communauté urbaine Caen la mer apporte son soutien à l'association Véloisol' pour son projet de Maison du Vélo. Cette structure promeut l'utilisation du vélo à travers différentes activités.

Par ailleurs, Caen la mer, dans le cadre de la délégation de service public pour le réseau Twisto, propose deux services de locations de vélos : Vélolib (230 vélos en libre-service) et Véloloc (400 vélos à assistance en location longue durée).

Des vélos pliants et vélos cargos sont également disponibles en location à la Maison du vélo. L'objectif est de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de tester un nouveau mode de déplacement avant de se décider à l'adopter et à acquérir leur propre véhicule.

Suite au diagnostic sur les aménagements cyclables existants réalisé en 2018 et avec l'actualisation du schéma cyclable communautaire durant l'année 2019, il s'agit de concevoir un schéma permettant de relier l'ensemble des communes de la communauté avec un réseau cyclable cohérent et attractif, permettant d'accroître l'usage du vélo au quotidien et ainsi de répondre aux objectifs du PDU.

La Communauté urbaine a fusionné les schémas cyclables existants et pris en compte les remarques formulées dans l'inventaire des aménagements cyclables réalisé par l'association locale de cyclistes Les déraillleurs.

La continuité des aménagements cyclables est une priorité ainsi que les axes à forte circulation automobile et où la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h.

En complément des actions menées par Caen la mer pour le développement des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires, la collectivité travaille à la sensibilisation des publics à la transition écologique en lien avec différents sujets et au travers de plusieurs programmes d'animations.

Au titre du plan de relance, le Préfet du Calvados a attribué une subvention de **715 000 €** à la Communauté urbaine Caen la mer pour son schéma de développement des pistes cyclables : accélération du programme de travaux 2021.

C – Favoriser la biodiversité

La biodiversité connaît aujourd'hui une érosion massive et rapide. L'artificialisation des sols, parce qu'elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques, en est une des principales causes. Il est donc nécessaire de freiner ce phénomène et de re-naturer les terres artificialisées lorsque c'est possible. C'est une des ambitions du plan biodiversité, présenté par le gouvernement en juillet 2018, plan qui prévoit notamment d'atteindre à terme le « zéro artificialisation nette ».

La désimperméabilisation des sols est un enjeu majeur pris en compte par le territoire qui participe à la biodiversité et qui vise à :

- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie,
- Diminuer le risque d'engorgement des réseaux pluviaux,
- Pérenniser le développement et le bon état sanitaire des arbres en place,
- Atténuer l'effet « îlot de chaleur »,
- Participer à la dépollution de l'air et de l'eau.

Au titre du plan de relance, les communes de Colombelles et Ouistreham ont bénéficié de **58 266 €** dans le cadre d'une convention de subvention relative à l'Atlas de la Biodiversité.

VOLET 4 : SANTE DE PROXIMITE

A – Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD

Un des objectifs des maisons de santé est d'attirer et maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. Les centres de santé sont un levier de l'amélioration de l'accessibilité aux soins, notamment en zone rurale et contribuent à résoudre l'enclavement de certains territoires. Elles sont avant tout des initiatives locales menées par des professionnels de santé en lien avec les élus locaux.

La rénovation et la modernisation des EHPADS sont également à prioriser. L'équipement des établissements en matériels innovants à très forte valeur ajoutée pour les résidents et les personnels : rails de transfert, fauteuils électriques, capteurs de détection des chutes, etc. » peuvent ainsi être financés.

B – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et agir en faveur des personnes vulnérables

Les communes et leur EPCI sont des acteurs historiques de l'action sociale de proximité et ce, malgré le transfert de cette compétence au Département ; elles jouent encore un rôle important via leurs centres d'action sociale et interviennent en faveur des publics vulnérables (enfance, jeunes et familles en difficulté, personnes en situation de précarité, de handicap ou en perte d'autonomie, etc).

Elles sont au cœur de la question du vieillissement grâce à leurs compétences variées : urbanisme, habitat, transports, services publics, services de proximité, soins, équipements socioculturels, de loisirs et de sports, communication, sécurité, vie sociale, etc. Les alternatives au modèle traditionnel des EHPAD existent et sont à développer pour un meilleur accompagnement du grand âge à domicile. Les collectivités territoriales mènent au quotidien des actions de prévention et d'accompagnement en faveur des personnes âgées : information, animation d'ateliers, portage de repas, téléassistance, services à domicile, gestion d'établissements d'hébergement, aide sociale, soutien aux proches aidants, lutte contre l'isolement, la maltraitance et la fracture numérique.

VOLET 5 : ALIMENTATION ET TOURISME DURABLES

A – Aider à la création et à la rénovation des cuisines centrales

Bien-être, santé, éducation au goût, développement durable, maîtrise du gaspillage, promotion de l'économie et du savoir-faire local : la restauration scolaire et des établissements de santé est aujourd'hui un des enjeux de développement durable.

L'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable, notamment ceux issus de l'agriculture biologique et leur valorisation au sein de la restauration collective suppose de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique. Peuvent ainsi être aidés, la création et la rénovation de cuisines centrales mais aussi l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais.

Dans cette perspective :

- Caen la mer prévoit l'organisation d'ateliers sur l'alimentation durable à destination des communes de Caen la mer (un élu et un technicien par commune). Ces temps d'échanges contribuent au soutien des communes qui souhaitent un retour à la régie pour leur cantine scolaire.
- Des travaux de mise à niveau des cuisines centrales sont programmés. Ces derniers permettront, sur le plan des matériels et des circulations, de remplir les objectifs politiques et réglementaires en matière d'une part, d'utilisation accrue des denrées alimentaires de qualité (bio et labels de qualité) et d'autre part, de suppression des contenants en plastique. Ils permettront également de centraliser la production, diminuant le nombre de points de livraison dont la multiplicité est établie comme un frein à l'achat auprès des fournisseurs locaux.
- Des rénovations pour mise aux normes des cuisines des écoles, accompagnées de l'installation de selfs pour les élémentaires. Ces évolutions permettront de garantir la sécurité sanitaire tout en réintroduisant des pratiques culinaires en lien avec les produits de qualité (cuissons minute) et en sensibilisant davantage les écoliers à la notion de gaspillage alimentaire.

B – Promouvoir les circuits courts

La crise sanitaire a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire. C'est ainsi que s'inscrit dans le plan de relance, le développement de projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Les projets devront répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé et revêtir une dimension économique, environnementale et sociale. Les opérations s'inscrivant dans le dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT), tels que le déploiement de nouveaux outils pour développer des liens inter-territoriaux, d'animation ou d'évaluation pourront être soutenus.

Caen la mer souhaite agir avec les acteurs de son territoire en orientant ses actions vers des systèmes alimentaires locaux et durables, fondés sur des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et de la santé et permettant le développement d'une économie locale équitable. L'objectif est également de recréer du lien entre les habitants et les producteurs.

Le pôle métropolitain, Caen Normandie Métropole, a élaboré un Plan alimentaire Territorial avec des déclinaisons locales à l'échelle des EPCI et des communes.

La Communauté urbaine Caen la mer a le projet de réaliser un programme d'action opérationnel avec ses partenaires pour une agriculture et une alimentation durables du territoire selon 3 axes de travail :

- Une meilleure prise en compte du volet agricole dans les documents de planification et le foncier du territoire (stratégie foncière, PLUI HD, adaptation au changement climatique),
- L'aide au développement d'une agriculture bio locale et de qualité (projet de Ceinture verte, projets solidaires, fermes urbaines, vergers communaux, jardins partagés),
- L'accompagnement des communes de Caen la mer pour faciliter et généraliser l'intégration du bio, durable et local dans la restauration collective (politique d'achats, réduction du gaspillage, accompagnement des communes sur un montage de gestion, achat direct aux fermes communales...).

L'accès social à l'alimentation sera également un point clé de ce programme.

L'éducation à l'alimentation durable recouvre de nombreux enjeux : santé publique, environnement, aménagement du territoire, économie agricole, justice sociale et citoyenneté, culture et patrimoine. Caen la mer a pour ambition d'engager une animation de territoire sur l'alimentation au travers des savoirs, savoir-être et savoir-faire. Ces actions pédagogiques seront à destination de différents publics. Pour garantir la réussite collective de ce projet, la formation, la sensibilisation et la communication auprès des différents acteurs de l'agriculture et de l'alimentation locale seront indispensables.

Un projet de sourcing est en cours de réflexion pour accompagner les communes sur la définition précise de leurs besoins en matière de produits locaux, bio, de qualité dans leurs achats.

C – Mettre en valeur le patrimoine

Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France, doit être mis en exergue.

Le patrimoine innerve les territoires et a besoin d'être entretenu et restauré sans que les conséquences de la crise sanitaire aient un impact majeur. Le plan de relance a pour objectif de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux dans les territoires.

Au titre du plan de relance, le Préfet du Calvados a attribué une subvention de **245 866 €**, à la commune d'Ifs, pour l'aménagement d'un parc sur un site archéologique, et une subvention de **678 112 €** pour la commune de Caen afin d'effectuer un diagnostic de l'église Saint-Étienne et réhabiliter les anciennes écuries du quartier Lorge.

D – Dispositifs DRAC / Ville de Caen (VPAH, CTEJ), entretien pluriannuel MH)

La ville de Caen dispose de plusieurs dispositifs relevant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de valoriser le patrimoine et l'architecture et de sensibiliser la jeunesse à la culture. Ainsi, une convention – label « Ville Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) a été signée ; un Contrat de culture, Territoire, Enfance et Jeunesse (CTEJ) est également décliné sur la ville. Caen bénéficie également de crédits dédiés à l'entretien pluriannuel des monuments historiques.

E – Préserver les ressources

Les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau ont pour objectif de bonifier les aides en contre-partie d'une action plus efficace quant à l'atteinte du bon état écologique.

À ce titre, l'Agence de l'eau a convenu avec le Président de la Communauté urbaine Caen la mer des priorités suivantes, en adéquation avec les orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie, ainsi qu'avec les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique du territoire :

- Enjeu 1, diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie,
- Enjeu 2, diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau (assainissement),
- Enjeu 3, restaurer la continuité écologique,
- Enjeu 4, protéger et optimiser la ressource en eau potable.

Un contrat sera conclu pour une durée de 4 ans (2021-2024).

Dans le cadre de ce contrat, l'Agence de l'eau traitera les demandes de subvention correspondantes de manière prioritaire et les actions de restauration de la continuité écologique bénéficieront d'une bonification de taux (90 % au lieu de 80 %).

VOLET 6 – OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATION

A – Favoriser l’implantation de Microfolies

Ces « lieux de vie culturels pour tous » permettant le développement de nouvelles structures ont vocation à s’étendre, eu égard aux succès d’ores et déjà rencontrés.

Une micro-folie est implantée à Colombelles, au sein de la Grande Halle (tiers-lieu géré par le WIP), depuis 2019. Elle comprend le Musée numérique, un espace de réalité virtuelle et un espace atelier/FabLab. En partenariat avec la médiathèque de Colombelles Le Phénix, la micro-folie propose chaque mois des ateliers de création, des initiations aux outils du MiniLab, des conférences, rencontres ou débats, des expositions, des spectacles et concerts, etc.

A Verson, le projet Fablab Micro-Folie a pour but de promouvoir la culture numérique selon un axe écologique. Basé sur les retours observés dans les FabLabs et Micro-Folies, la commune souhaite ainsi participer à cette démarche globale de partage et d’innovation.

La Communauté urbaine Caen la mer soutient les communes en incitant ses établissements et les acteurs de son territoire à construire des projets en partenariat avec cette micro-folie afin d’en développer encore davantage le rayonnement.

B – Développer l’enseignement culturel et artistique

Les enseignements artistiques et culturels relèvent d’une organisation spécifique faisant intervenir, entre autres, les communes.

La Communauté urbaine Caen la mer dispose en effet de la compétence "construction, aménagement, entretien, gestion d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire" et trois établissements d’enseignement artistiques lui ont été transférés. Il s’agit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Caen (depuis 2003, en régie), de LAMIDO (depuis 2012, sous forme associative) et de Musique en Plaine (depuis 2017, en régie).

Outre ces trois écoles, il existe six autres établissements d’enseignements artistiques sur le territoire, dotées d’un projet d’établissement, proposant une variété d’instruments ou d’esthétiques et disposant d’une direction dédiée, qui relèvent d’un statut communal, supra-communal ou associatif. La volonté de la Communauté urbaine est d’encourager les coopérations entre ces neuf établissements au-delà de leurs statuts différents et ainsi d’entamer une mise en réseau de ces écoles. L’objectif de cette mise en réseau est de rendre l’offre d’enseignement artistique plus lisible et accessible, pour faciliter la circulation des élèves en renforçant la connaissance mutuelle et les collaborations entre professionnels.

Par ailleurs, la Communauté urbaine Caen la mer s’engage dans le projet DEMOS (Dispositif d’Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) du Conservatoire & Orchestre de Caen. Projet de démocratisation culturelle créé par la Philharmonie de Paris et porté par le Conservatoire & Orchestre de Caen en partenariat avec la CAF, il vise à favoriser l’accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Il s’appuie sur un coordinateur pédagogique et un coordinateur social et permet de toucher 100 enfants pendant 3 ans. L’objectif est la sensibilisation à la musique d’enfants issus de quartiers prioritaires avec à terme possibilité de poursuivre leur parcours en école de musique ou en conservatoire.

Ce projet représente un coût annuel d'environ 350 000 €. Ses partenaires, notamment financiers, sont la Philharmonie de Paris, le Département du Calvados, l'État, la CAF, les structures socio-culturelles concernées et plusieurs entreprises (mécénat).

C – Aider le secteur culturel

Dans le cadre du plan France Relance, près de 1,5 K€ ont été alloués à la modernisation des librairies et à la commande artistique.

D – Développer une offre sportive de qualité

Caen la mer et les communes souhaitent faire fructifier les équipements sportifs, avec pour double objectif l'accès de tous aux pratiques sportives, de loisirs et l'émergence de talents. Il s'agit également de préparer l'avenir avec des projets complémentaires structurants pour le territoire et son rayonnement, à l'instar du Palais des Sports.

E – Rénover et adapter les équipements scolaires

Les équipements scolaires, les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves sont une mission de service public ; les collectivités sont garantes de la mise à disposition des citoyens d'écoles qui concilient confort, sécurité et maîtrise des coûts.

VOLET 7 : ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

A. Le développement du numérique

Le plan de relance comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

La transition vers le numérique à l'école s'inscrit dans une volonté éducative à même de fournir aux élèves les outils nécessaires à leur inclusion dans la société qui les entoure. Il revient à l'école d'équiper les salles et d'intégrer de nouvelles matières dans les programmes.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles.

Au titre du plan de relance, 19 communes ont été lauréates de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, pour un montant total de **251 492 €**.

B. La revitalisation des centre-bourgs et la requalification des friches

Le programme « Petites Villes de Demain » constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire. Les Collectivités lauréates (Ouistreham et Thue et Mue) ont exprimé leurs motivations à poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années à savoir, favoriser l'amélioration de l'habitat et le cadre de vie d'une manière générale afin de conforter l'attractivité des communes ayant des fonctions de centralité et se sont engagées à signer une Opération de Revitalisation de Territoire.

La Communauté urbaine et les communes de Ouistreham et Thue et Mue vont signer, en juillet, une convention pour bénéficier du programme Petites Villes de Demain et ORT. Une convention ORT Caen la mer relative à la ville de Caen a été signée en juillet 2020. Par conséquent, le territoire est aujourd'hui concerné par la déclinaison opérationnelle de 3 ORT soit une ORT multi-sites.

Par ailleurs, compte tenu notamment du caractère rural d'une partie du territoire qui a fait l'objet d'un contrat de ruralité sur la période 2017 – 2020, la requalification et la réhabilitation des centres reconstruits des bourgs et villages périurbains est un enjeu particulièrement important pour conserver leur attractivité. Caen la mer poursuivra les opérations de requalification des cœurs de bourg en lien avec les communes concernées.

La reconversion des friches urbaines est également un enjeu majeur pour le territoire de la Communauté urbaine de Caen la mer. Les projets de reconversion de friches industrielles, commerciales et administratives sont des opérations créatrices de valeur pour le territoire.

La politique du Zéro artificialisation nette (ZAN) fait de leur résorption un objectif majeur. Le plan de relance a prévu la mise en place d'un fonds friches doté de 300 millions d'euros.

Au titre du plan de relance, les communes de Mondeville, Caen et Colombelles vont bénéficier au total de **1 984 773 €** pour la reconversion et le recyclage foncier de friches.

C. Les actions spécifiques en direction des quartiers prioritaires

La Communauté urbaine Caen la mer, l'État et leurs partenaires ont signé le 13 octobre 2015 le Contrat de Ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022. Il définit les orientations prioritaires, les axes stratégiques et les moyens pour permettre de conduire une politique de solidarités territoriales pensée à l'échelle intercommunale.

La Communauté urbaine pilote le Contrat de Ville avec l'État en lien étroit avec les communes. Cela permet de conduire une politique de solidarités territoriales pensée à l'échelle intercommunale.

Pour la période 2015 – 2022, le contrat de ville concerne 7 quartiers prioritaires répartis sur 3 communes : Caen, Hérouville-Saint-Clair, et Colombelles. L'État soutien les acteurs associatifs à partir du financement d'actions mises en œuvre au sein des quartiers prioritaires. Les politiques de droit commun sont également mobilisées en direction de ces territoires et des dispositifs particuliers déployés avec les différents partenaires.

Le quartier prioritaire du Chemin vert de la ville Caen fait l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain formalisé au sein d'une convention avec l'ANRU.

D. La réalisation d'équipements en direction des gens du voyage

L'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024, lancée début 2016 a mobilisé de nombreux acteurs (collectivités, associations, Conseil Départemental, Préfecture, Sous-Préfectures, DDTM, DDCS...).

Le schéma retient trois lignes force :

- Une approche territorialisée par arrondissements et EPCI pour adapter les réponses aux besoins du terrain, en cohérence avec les compétences transférées aux intercommunalités
- Un schéma évolutif, ayant vocation à s'adapter aux nouveaux besoins identifiés au fil du temps, notamment s'agissant des terrains familiaux locatifs pour lesquels les besoins sont à affiner
- Une prise en compte des situations de sédentarisation pour identifier précisément les situations et y apporter des réponses circonstanciées.

Les dispositions du schéma départemental s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet modifiée, dite « loi Besson II » relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.

Cette loi fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de figurer au schéma d'accueil des gens du voyage avec une obligation d'équipement pour l'accueil des familles concernées.

Caen la mer assure aujourd'hui la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (aires permanentes et terrains de passage). A ce jour, il s'agit de 7 aires permanentes d'accueil des gens du voyage en gestion directe, une aire permanente à Ouistreham dont la gestion est confiée à l'association SOLIHA dans le cadre d'un marché et de 3 terrains de passage. Ces aires sont toutes inscrite au sein du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Actuellement, le schéma départemental fixe pour Caen la mer des obligations, préconisation et recommandation qui restent à mettre en œuvre :

- Création d'une aire de grands passages à Ouistreham
- Création de 2 aires mixtes à Thue et Mue et Saline,
- Lancement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour identifier les besoins liés à la sédentarisation des voyageurs (préconisation)

- Création de terrains optionnels mobilisables ponctuellement (recommandation)

A l'occasion de la révision partielle schéma qui est actuellement engagée à mi-parcours, il a été proposé de :

- Fixer une obligation à la ville de Blainville-sur-Orne,
- Supprimer l'obligation pour la ville de Saline, du fait de sa scission au 1er janvier 2020.

E. Les Maisons France Services

Le label France Services initié par le Président de la République le 25 avril 2019, a induit un retour du service public au cœur des territoires.

Ce guichet unique France Services donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics. Dans chaque France Services, deux agents sont formés et disponibles pour accompagner les usagers dans l'ensemble de leurs démarches du quotidien (impôt, RSA, accès aux services en ligne de l'ANTS...).

Chaque France Services reçoit chaque année un soutien financier de l'État de 30 000 € soit un total de **180 000 €** octroyés chaque année, à la communauté urbaine de Caen la mer.

6 maisons France Services ont été labellisées au sein de la communauté urbaine de Caen la Mer : Caen-Guérinière, Caen-Chemin Vert, Caen-Venoix et Caen-Pierre Heuzé, Ouistreham et Troarn.

VOLET 8 – MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2021/2026.

A – Pilotage

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.

B – Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

C – Annexes

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.

Fait à Caen, le 23 juillet 2021



*Philippe COURT
Préfet du Calvados*



*Joël BRUNEAU
Président de la Communauté urbaine
Caen la mer*



*Jean-Léonce DUPONT
Président du Conseil départemental du Calvados*

ANNEXE

VOLET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Volet 1 - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Remplacement de l'éclairage public par la technologie LED	2021	1.1
CORMELLES LE ROYAL	Remplacement de l'éclairage salle Halle des Sports pour réduction consommation énergétique	2021	1.2
CORMELLES LE ROYAL	Remplacement de la chaudière GS des Drakkars	2021	1.3
VERSON	Rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune	2022	1.4
DEMOUVILLE	Rénovation énergétique de l'école Maternelle de Démouville	2021	1.5
CAEN	Théâtre municipal – travaux d'amélioration chauffage des foyers, modifications S.S.i et remplacement ascenseur PMR	2021	1.6
CAEN	Réhabilitation des façades de l'école Vieira Da Silva - Amélioration de la performance thermique du bâtiment	2022	1.7
CAEN	Rénovation des bâtiments publics de la VDC - Amélioration de la performance énergétique	2021	1.8
CAEN	Maison de quartier Saint-Paul	2022	1.9
CAEN	PVQ Nord Est	2022	1.10
CAEN LA MER	Développer les énergies renouvelables	2021	1.68
CAMBES EN PLAINE	Rénovation énergétique école Hélène Moulin	2022	1.11
CAMBES EN PLAINE	Restauration de l'église Saint- Martin - Remplacement éclairage actuel par éclairage led	2022	1.12
CAMBES EN PLAINE	Réhabilitation ancienne mairie dont isolation	2022	1.13
COLOMBELLES	Remise à niveau de complexes de football - Mise en place éclairage led	2022	1.14
COLOMBELLES	Travaux d'amélioration de performance énergétique et d'accessibilité sur le bâtiment de l'école Victor Hugo	2021	1.15
COLOMBELLES	Amélioration énergétique du gymnase Pierre Rival	2021	1.16
COLOMBELLES	Centre Socio-Culturel et Sportif Léo Lagrange – 1ère tranche - Amélioration de la performance énergétique du bâtiment	2021	1.17
COLOMBELLES	Remplacement de menuiseries à l'école Henri Sellier - Amélioration thermique du bâtiment	2021	1.18
COLOMBELLES	Schéma directeur immobilier et de l'énergie (SDIE) : Ingénierie	2022	1.19
CORMELLES LE ROYAL	Rénovation de l'école de la Vallée - Amélioration de la performance énergétique et mise en accessibilité	2021	1.20
ETERVILLE	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	2022	1.75
GIBERVILLE	Gymnase Baquet - Amélioration de l'éclairage	2021	1.21

HERMANVILLE SUR MER	Groupe scolaire – isolation thermique et remplacement de la porte d'entrée	2021	1,71
HEROUILLE SAINT-CLAIR	Construction tribunes et vestiaire rugby	2022	1.22
HEROUILLE SAINT-CLAIR	Travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux	2022	1.23
HEROUILLE SAINT-CLAIR	Amélioration énergétique de la salle polyvalente et de l'espace jeune de la Haute Folie	2022	1.24
HEROUILLE SAINT-CLAIR	Réhabilitation et amélioration énergétique des locaux de la police municipale	2021	1.25
IFS	Réhabilitation de la résidence autonomie Jean Jaures - travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité	2022	1.26
IFS	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	2022	1.27
MATHIEU	Isolation thermique école élémentaire	2022	1.28
MATHIEU	Travaux d'amélioration énergétique mairie	2022	1.29
MONDEVILLE	Rénovation du château de Bellemaist dont travaux de rénovation énergétique	2022	1.30
MONDEVILLE	Réhabilitation foyer clair soleil dont travaux de rénovation énergétique	2021	1.31
MONDEVILLE	Accueil de la maison de la justice et du droit dont travaux de réhabilitation thermique	2021	1.32
MOUEN	Rénovation énergétique, extension et mise aux normes de la mairie	2022	1.33
FLEURY SUR ORNE	Programme de rénovation thermique des bâtiments communaux	2021	1.34
FLEURY SUR ORNE	Rénovation thermique du foyer pour personnes âgées	2021	1.35
LION SUR MER	Réhabilitation chauffage Hôtel de ville (lien étude)	2021	1.36
LION SUR MER	Réhabilitation chauffage Eglise St Pierre	2021	1.37
LION SUR MER	Réhabilitation chauffage bâtiment La petite Lorraine	2021	1.38
LION SUR MER	Installation d'une Gestion Technique Centralisé des Bâtiments	2022	1.39
LOUVIGNY	Rénovation énergétique salle des fêtes	2021	1.40
OUISTREHAM	Création d'une seconde salle au Cinéma le Cabieu avec rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment	2021	1.41
OUISTREHAM	Réhabilitation énergétique et extension du gymnase Le COSEC	2022	1.42
OUISTREHAM	Mise en accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments communaux	2021	1.43
OUISTREHAM	Programme de travaux pour rénovation thermique et mise aux normes du patrimoine communal	2022	1.44
ROSEL	Remplacement de la chaudière de l'ancien presbytère	2022	1.69
ROTS	Rénovation énergétique Centre d'animation de Rots	2021	1.45
ST AUBIN D'ARQUENAY	Rénovation éclairage de l'école	2021	1.46

ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	Isolation thermique du groupe scolaire Marco Polo	2021	1.47
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	Renouvellement de 102 foyers et 43 mâts en technologie Led	2021	1.74
SAINT MANVIEU NORREY	Remplacement de la chaudière gaz mairie par une pompe à chaleur	2021	1.72
SAINT MANVIEU NORREY	Mairie – isolation thermique des combles	2022	1.73
SIVOM DES 3 VALLEES	Rénovation de la piscine de Colombelles	2022	1.48
SOLIERS	Rénovation énergétique - école élémentaire de Soliers	2022	1.49
THAON	Rénovation énergétique et extension médiathèque	2021	1.50
THAON	Rénovation éclairage de l'école	2022	1.51
THUE ET MUE - CHEUX	Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle des fêtes en Maison Culturelle et de la vie associative	2022	1.52
BENOUVILLE	Rénovation énergétique – salle polyvalente – école maternelle	2023	1.70
BRETTEVILLE S/ ODON	Rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune	2023	1.53
CUVERVILLE	Rénovation énergétique des bâtiments		1.67
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	Démolition gymnase Laporte	2023	1.54
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	Mise en place gestion technique des bâtiments	2024	1.55
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	Reconstruction totale ou partielle du Groupe Scolaire Montmorency	2023	1.56
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	Démolition de l'ancienne école Quesnel	2025	1.57
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	Extension Big Band Café	2025	1.58
MONDEVILLE	Réhabilitation du bâtiment de la crèche municipale dont rénovation énergétique	2023	1.59
MONDEVILLE	Réhabilitation de l'hôtel de ville dont travaux de rénovation énergétique	2023	1.60
MONDEVILLE	Modification éclairage halle d'Ornano par un éclairage led	2023	1.61
MONDEVILLE	Remplacement des huisseries et fenêtres en pvc double vitrage salle Soismier	2023	1.62
MONDEVILLE	Modification fenêtres salle Bizet	2023	1.63
MONDEVILLE	Réhabilitation gymnase Jean Maurice dont travaux de rénovation énergétique	2023	1.64
MONDEVILLE	Modification chauffage gymnase Lafond pour réduction de la facture énergétique	2023	1.65
OUISTREHAM	Rénovation énergétique de l'Espace Seniors Vicquelin de Ouistreham	2023	1.66

VOLET 2 : EMPLOI

VOLET 2 - A - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Accompagnement à l'insertion des jeunes par le logement	2021	2.A.1
COLOMBELLES	Aide à la mobilité des jeunes	2021	2.A.2
IFS	Accompagnement jeune adulte	2021	2.A.6

VOLET 2 - B - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Création d'une 2ème EBE (Entreprise à But d'Emploi) / Phase 2 de TZCLD (Territoire zéro chômeur de longue durée)	2021	2.B.1
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Chantiers d'insertion	2022	2.B.2
CAEN LA MER	Lancement d'un salon du e-recrutement à Caen Normandie en juin 2021	2021	2.B.3

VOLET 2 - C - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
OUISTREHAM	Création d'un poste de manager de commerce pour animer et fédérer les acteurs locaux	2021	2.C.1
OUISTREHAM	Déploiement d'une plateforme numérique en faveur des acteurs économiques locaux	2021	2.C.2

VOLET 3: ECOMOBILITE ET ENERGIE RENOUVELABLE

VOLET 3- A Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Investissement dans les carburations innovantes - acquisition fourgonnette hydrogène	2021	3.A.1
CAEN LA MER	Renouvellement biogaz des bus Twisto	2021	3.A.2
CAEN LA MER	Acquisition de rames de tramway	2021	3.A.3
CAEN LA MER	Investissement dans les carburations innovantes - acquisition fourgonnette hydrogène	2021	3.A.4
COLOMBELLES	Parc de vélos électriques	2021	3.A.5
OUISTREHAM/CAEN LA MER ?	Navette électrique en ville	2022	3.A.6
OUISTREHAM	Soutien achat vélos électriques	2021	3.A.7
OUISTREHAM	Soutien à l'investissement dans l'habitation autosuffisante	2021	3.A.8

VOLET 3 - A - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN LA MER	Investissement dans les carburations innovantes - acquisition Benne à ordures ménagères type GNV	2023	3.A.9
OUISTREHAM	Implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques dans la zone du Maresquier	2023	3.A.10
VERSON/CAEN LA MER	Chaufferie collective et réseau de chaleur urbain	?	3.A.11

VOLET 3 - B - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN LA MER	Schéma cyclable communautaire	2022	3.B.1
CAEN LA MER	Boucles cyclopiédestres	2021	3.B.2
CAEN LA MER	Sentiers métropolitains	2022	3.B.3
CAEN LA MER	Mondeville - Végétalisation du « champ de foire », parking public médiathèque – Halle sportive P Bérégooy – Parc du Biez	2022	3.B.4
COLOMBELLES	Végétalisation des bords de l'Orne	2021	3.B.5
COLOMBELLES / CAEN LA MER	Rue Jean Jaurès à Colombelles : requalification	2022	3.B.6
CORMELLES LE ROYAL	Extension du bois de Cormelles le Royal et des liaisons douces	2021	3.B.7
CUVERVILLE/CAEN LA MER	Verdissement des axes viaires	2021	3.B.8
ETERVILLE/CAEN LA MER ?	Mise en place d'un plan vélo	2022	3.B.18
HERMANVILLE SUR MER/CAEN LA MER ?	Aménagement d'une aire de covoiturage	2022	3.B.16
MONDEVILLE	Plan vélo 2021 – 2023	2021	3.B.9
OUISTREHAM	Plan vélo dans la ville	2021	3.B.10
PERIERS SUR LE DAN/CAEN LA MER	Réalisation d'une voie douce entre Périers sur le Dan et Biéville-Beuville	2021	3.B.11
VERSON	Développement des pistes cyclables et parkings attenants	2022	3.B.12

VOLET 3 - B - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
BENOUVILLE/CAEN LA MER	Requalification parvis de la mairie – création d'une liaison douce	2024	3.B.15
CAEN	Reconstruction de la Maison du Vélo	2023	3.B.13
CAEN LA MER	Végétalisation de la place Foch	2023	3.B.14
ETERVILLE/CAEN LA MER	Création d'une piste cyclable entre Eterville et Verson	2023	3.B.17

VOLET 3 - C - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
BENOUVILLE / CAEN LA MER	Débitumisation carrefour de la fosse Poirier	2022	3.C.10
CAEN LA MER	Végétalisation des sols par débitumisation	2021	3.C.1
CAEN	Création d'une forêt urbaine	2021	3.C.2
COLOMBELLES	Déminéralisation et verdissement du cimetière	2021	3.C.3
GIBERVILLE	Accessibilité / végétalisation du cimetière	2022	3.C.4
HERMANVILLE SUR MER	Création d'une aire de camping car et forêt urbaine	2022	3.C.11
HERMANVILLE SUR MER	Aménagement du parc	2022	3.C.12
OUISTREHAM	Création d'une forêt urbaine – Plantation de 1.000 arbres	2022	3.C.5
OUISTREHAM	Création d'un Atlas de la Biodiversité Communale	2021	3.C.6
ST-GERMAIN LA BLANCHE HERBE	Végétalisation du cimetière	2022	3.C.7
SAINT MANVIEU NORREY	Aménagement d'une aire de loisirs écoresponsable et inclusive	2021	3.C.13
VERSON	Création d'un espace boisé	2021	3.C.8

VOLET 3 - C - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
IFS	Création d'une maison intercommunale de la forêt	2024	3.C.9

VOLET 4: SANTE DE PROXIMITE**VOLET 4 - A - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN - CCAS	EHPAD Mathilde de Normandie - renforcer l'accompagnement des personnes : dispositifs de prévention des chutes – Réalisation d'un jardin thérapeutique	2022	4.A.1
HERMANVILLE SUR MER	Création d'un pôle de santé multidisciplinaire	2022	4.A.3
IFS	Création d'une maison des seniors	2022	4.A.2

VOLET 4 - A - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
OUISTREHAM	Création d'un Pôle Santé	2023	4.A.4

VOLET 4 - B - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Actions de prévention et d'accompagnement en faveur des personnes âgées et adaptation au vieillissement	2021	4.B.1

VOLET 4 - B - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
OUISTREHAM	Création salle de motricité espace seniors Vicquelin	2023	4.B.2

VOLET 5: ALIMENTATION ET TOURISME DURABLES**VOLET 5- A Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Adaptation de la cuisine de secteur Michel Pondaven	2021	5.A.1
CAEN	Rénovation de la cuisine de l'école Fernand Léger et installation d'une ligne de self	2022	5.A.2
CAEN	Rénovation complète du restaurant de l'école Jean Moulin et installation d'une ligne de self	2021	5.A.3
CAEN	Rénovation de la cuisine de l'école Louis le Chatelier	2021	5.A.4
CAEN	Rénovation de la cuisine de l'école Léopold Sédar Senghor	2022	5.A.5
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Suppression des contenants en plastique	2021	5.A.6
VERSON	Création d'une cuisine centrale	2022	5.A.7

VOLET 5 - A - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Amélioration de la cuisine de secteur M Trégore et installation d'un self	2024	5.A.8

VOLET 5 - B - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Création de jardins partagés	2021	5.B.1
COLOMBELLES	Projet territorial d'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous, avec une attention particulière aux publics en situation de précarité	2021	5.B.2
IFS	Création d'un potager partage	2021	5.B.3
IFS	Projet santé nutrition	2021	5.B.4
MONDEVILLE	Accompagnement de la restauration municipale vers le 100 % bio - Mondeville	2021	5.B.5
MONDEVILLE	Développement des jardins partagés - Mondeville	2021	5.B.6
OUISTREHAM	Création d'une ferme urbaine bio	2022	5.B.7
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	Création d'un jardin partagé et d'un verger	2021	5.B.8

VERSON	Installation d'une ferme maraîchère bio	2022	5.B.9
--------	---	------	-------

VOLET 5 - B - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Création d'une maison de l'alimentation durable		5.B.10

VOLET 5 - C - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Remise en état et valorisation de l'église Saint Martin et de ses abords	2021	5.C.1
IFS	Aménagement d'un parc sur un site archéologique	2021	5.C.2
LION SUR MER	Réhabilitation gîtes de mer Résidence des Falaises	2022	5.C.3

VOLET 5 - C - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Château - opération B - le château dans ses murs	2023	5.C.4
HERMANVILLE SUR MER	Reconstruction club de voile, promotion patrimoine	2023	5.C.7
LION SUR MER	Réhabilitation Espace le Trianon	2026	5.C.5
OUISTREHAM	Réhabilitation de la halle du marché aux poissons	2023	5.C.6

VOLET 6 – OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATION

VOLET 6 - A Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Développement des activités et amélioration de la signalétique de la Micro-Folie de Colombelles	2021	6.A.1
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Déploiement Micro-Folie	2022	6.A.2

VOLET 6 - A - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
VERSON	Création d'un FabLab de type Micro-Folie	2023	6.A.3

VOLET 6 - B - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Ecuries Lorge	2021	6.B.1
CAEN LA MER	Théâtre du Champs Exquis	2022	6.B.2
CAEN LA MER	Lecture publique	2021	6.B.3
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Classe à Horaires Aménagés Théâtre	2022	6.B.4

IFS	Orchestre à l'école	2022	6.B.5
GIBERVILLE	Médiathèque - Pôle culturel	2022	6.B.6
MONDEVILLE	Quartier culturel créatif	2021	6.B.7

VOLET 6 - B - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Tunnel Drouet		6.B.10
CAEN LA MER	Bibliothèque sud Ifs	2023	6.B.11
CAEN LA MER	Le sablier (fiche à venir)		6.B.12
OUISTREHAM	Agrandissement de la bibliothèque	2023	6.B.13
VERSON / CAEN LA MER	Création d'une école de musique du secteur Ouest de Caen La Mer	2024	6.B.14

VOLET 6 - D - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN LA MER	Nouveau Palais des Sports	2021	6.D.1
CAMBES EN PLAINE	Création d'un parcours sportif et ludique	2022	6.D.2
ETERVILLE	Construction d'un gymnase	2022	6.D.8
ETERVILLE	Création d'un pumptrack mutualisé	2022	6.D.9
GIBERVILLE	Extension du complexe sportif Bozec	2022	6.D.3
ST-GERMAIN LA BLANCHE HERBE	Création d'un terrain de pétanque amélioration terrain multisports et but de football	2021	6.D.4
SOLIERS	Construction d'un gymnase	2022	6.D.7

VOLET 6 - D - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN	Création d'un skate park	2023	6.D.5
OUISTREHAM	Parcours de santé en bord de mer	2023	6.D.6

VOLET 6 - E - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
GIBERVILLE	Restructuration groupe scolaire Aragon	2021	6.E.1
SEEJ - ST M.N.	Rénovation et regroupement des écoles à Saint Manvieu Norrey	2022	6.E.2

VOLET 7: ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

VOLET 7 - A Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Lutte contre la fracture numérique pour une meilleure égalité des chances – contrat d'embauche d'un conseiller numérique et équipements informatiques	2021	7.A.9
COLOMBELLES	Installation d'une salle dédiée et médiation de la maquette mère NormanDisplay : un outil interactif numérique de connaissance et de concertation du territoire normand et plus spécifiquement de Caen la Mer	2021	7.A.10
COLOMBELLES	Modernisation de l'action publique par l'acquisition d'outils informatiques	2021	7.A.11
ETERVILLE	Équipement numérique groupe scolaire Marguerite Montagne	2021	7.A.8
GIBERVILLE	Equipement numérique Groupe scolaire Aragon	2021	7.A.1
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Déploiement d'un réseau Wifi public	2021	7.A.2
OUISTREHAM	Classes mobiles numériques (valise roulante, tablettes, connexion Wifi avec instance de synchronisation)	2021	7.A.3
MATHIEU	Digitalisation groupe scolaire	2022	7.A.4
SAINT MANVIEU NORREY	Création d'une salle de visio conférence	2022	7.A.6
SAINT MANVIEU NORREY	Aménagement d'un EPN / tiers lieu	2022	7.A.7
THUE ET MUE	Développement Numérique sur la commune de Thue et Mue et sur le territoire du SIVOM Education Enfance Jeunesse	2021	7.A.5

VOLET 7 - B - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
COLOMBELLES	Réalisation d'une nouvelle polarité territoriale sur la ville de Colombelles via l'instauration de services sur la ZAC Jean Jaurès	2021	7.B.1
IFS	Reconquête d'un secteur de friche urbaine au sud est du quartier de la plaine	2022	7.B.2
MONDEVILLE	zac valleuil - Mondeville	2021	7.B.3

VOLET 7 - B - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus			
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
SAINT MANVIEU NORREY / CAEN LA MER	Travaux de réaménagement de coeur de bourg	2024	7.B.4

VOLET 7 - C - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
HEROUILLE SAINT CLAIR	ZAC Presqu'île	2022	7.C.1

VOLET 7 - C - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
HEROUILLE SAINT CLAIR	Renouvellement urbain quartier Belles Portes/NPNRU	2024	7.C.2

VOLET 7 - D - Projets prévisionnels sur la période 2021 - 2022

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN LA MER	Création d'une aire locative familiale ou un habitat adapté à Blainville sur Orne	2022	7.D.1
CAEN LA MER	Création d'une aire mixte à Thue et Mue	2022	7.D.2
CAEN LA MER	Création d'un terrain de petits passage pour remplacer le terrain d'Hérouville Saint-Clair	2022	7.D.3
CAEN LA MER	Création d'un terrain optionnel – remise en service du terrain de petits passages situé sur la Presqu'île	2021	7.D.4
CAEN LA MER	Lancement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour identifier les besoins liés à la sédentarisation des voyageurs	2021	7.D.6

VOLET 7 - D - Projets prévisionnels sur la période 2023 et plus

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Calendrier prévisionnel	Fiche action n°
CAEN LA MER	Création d'un terrain de grands passage à Ouistreham	2023	7.D.5